

La formation professionnelle

2022

De quoi parle-t-on ?

La formation professionnelle permet à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser ses connaissances et ses compétences, d'accroître son niveau de qualification et de favoriser son évolution professionnelle.

Il s'agit de la formation initiale assurée par le système éducatif, mais aussi de la formation continue de ceux déjà engagés dans la vie active.

L'apprentissage et la formation professionnelle sont régis par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. La collecte du financement sera réalisée par l'URSSAF en 2022.

Selon l'article L6311-1 du Code du travail, la formation professionnelle doit participer à **permettre à chaque personne de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle**.

1 L'ACCÈS À LA FORMATION

L'accès à la formation d'un salarié peut être :

✚ **A l'initiative de l'entreprise** : plan de développement des compétences (anciennement nommé plan de formation),

✚ **Une initiative conjointe** :

- à l'entrée dans l'entreprise : contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage
- pendant le contrat de travail : actions de formation de reconversion, promotion par l'alternance, CPF co-construit sur un cursus diplômant.

✚ **A l'initiative du salarié** :

- CPF,
- CPF de transition.

La formation peut durer de quelques heures à plusieurs années. Il peut s'agir de l'apprentissage d'un logiciel, jusqu'à des formations permettant aux étudiants de devenir des experts dans un domaine, avec à la clé un diplôme ou une certification.

2 LES OUTILS D'AIDE À LA RÉFLEXION

L'orientation retenue par la loi est de favoriser la prise en main par les salariés de leur avenir professionnel. Pour cela, il existe des outils à disposition (non exhaustif) :

✚ **Pour faire le point et élaborer son projet** :

- L'entretien professionnel.
- Le CEP (Conseil en évolution professionnel qui est une prestation gratuite d'accompagnement [MonCEP.org](https://moncep.org)).
- Le bilan de compétence.

✚ **Pour recenser ses compétences** :

- CV.
- Passeport de compétences (qui permet de retracer l'ensemble de son parcours professionnel).

✚ **Pour acquérir ou valider ses compétences** :

- Actions de formation et stages.
- Alternance (alternance.emploi.gouv.fr).
- VAE (validation des acquis pour ceux ayant au moins 1 an d'expérience à temps complet soit 1607 heures [VAE.gouv.fr](https://vae.gouv.fr)).

✚ **Pour mettre en œuvre et financer son projet** :

- CPF (compte personnel de formation).
- PTP (projet de transition professionnelle).
- Plan de développement des compétences.

Le CQP (certificat de qualification professionnelle) est une **reconnaissance de capacités**, dans votre branche. Vous pourrez l'obtenir en vous formant à **un métier précis ou par la validation des acquis de l'expérience**. Le certificat de qualification professionnelle est une validation des compétences pour une branche, mais certains peuvent être interbranchés.

OPCO : OPérateurs de COmpétences, organismes qui ont pour missions de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation.

Le nôtre : OPCO ATLAS



3 L'ANALYSE DE L'UDPA

La loi pour la liberté de **choisir son avenir professionnel** met **en avant l'individu**, acteur de sa formation professionnelle. Mais le monde de la formation est un monde complexe et il est difficile de s'y retrouver.

Une **application mobile** vient en plus du site internet www.moncompteactivite.gouv.fr pour permettre de connaître en temps réel ses droits individuels acquis, de comparer l'offre et de s'inscrire en ligne.

Il est possible de réaliser des **formations en situation de travail (FEST)**, en plus des formations en présentiel ou en tout ou partie à distance.

La formation **professionnelle** est un levier d'accès, mais aussi de maintien à l'emploi et il faut demander des formations auprès de votre manager lors des entretiens d'objectifs et professionnels.

Les académies que nous avons plébiscitées sont un moyen de reconversion en interne, alliant formation théorique et apprentissage pratique.

Et n'oubliez pas que se former, c'est sur le temps de travail.

L'UDPA revendique que le temps de formation soit prévu dès la fixation des objectifs et sanctuarisé.

Pour l'UDPA, il peut être intéressant de réaliser un bilan de compétence avant de s'engager dans une formation longue, à minima, le projet professionnel doit être clairement défini, réaliste et réalisable, avec des objectifs pédagogiques.

Il est possible de suivre des formations courtes mais l'UDPA vous conseille de privilégier celles qui apportent des compétences complémentaires avec des certifications valorisables sur un CV.

L'offre de formation est complexe et il est difficile de bâtir seul un parcours.

L'UDPA-UNSA a un administrateur à l'OPCO, n'hésitez pas à nous contacter pour un conseil personnalisé.

Accès au vrai site du CPF
(moncompteformation.gouv.fr)



VOS ÉLUS UDPA RÉPONDENT À VOS QUESTIONS.

Hassan AKID	51 99 54	Dominique GULLUSCIO	06 74 53 70 09	Katy NATIVEL	02 62 30 83 39
Michele ALLEMAN DEQUIEDT	06 61 12 13 98	Eric GRAZIANI	06 51 11 45 44	Nathalie PACITTI-DIAZ	57 52 02
Gilles BARY	54 48 02	Sylvaine HARDY	07 80 97 65 88	Jean-Marc PAGAU	52 87 81
François BLANCHECOTTE	06 19 11 87 43	Yassine KHESSOUMA	58 96 82	Françoise SALA	58 46 33
Xavier BOULLY	06 40 46 29 16	Anne-Charlotte LAUMONIER	06 07 56 95 64	Christophe SESSIECQ	06 03 78 61 86
Yves BRETTEL	56 05 45	Dominique LE GALL	06 21 44 39 36	Giulia SCHUMACHER	06 76 71 38 06
Pierre CLERC	06 98 53 73 00	Nathalie LOUSTALOT	06 79 61 60 97	Christophe ROCHER	06 09 94 06 87
Michel COLIN	01 47 74 02 19	Claudine MAGUSTO BOURGEOIS	06 60 64 93 65	Pascal SOULLARD	06 09 95 26 55
Patricia DUMAS	51 06 92	Marie-Laure MARCHAND	06 88 53 25 47	Bertrand TESTU de BALINCOURT	06 84 79 30 76
Sophie DUMAS	52 87 35	Corinne MARZOLF	57 52 76	Moussa TOURE	51 17 32
Fernando JORGE	06 89 90 11 97	Jaime MARTINS	06 18 44 52 22	Jean-Pierre VASSARD	52 72 29
					Pourquoi pas vous ?